

Hugo Sigouin-Plasse
Chef de service
Réglementation et réclamations
Direction des affaires juridiques
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 24 août 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des *Conditions de service et Tarif* de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2014 et du 1^{er} octobre 2015
Notre dossier : 312-00688
Dossier Régie : R-3879-2014 – PHASE 3 et 4

Chère consœur,

Comme suite à votre correspondance datée du 18 août dernier (A-0118) dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, nous vous transmettons les renseignements suivants.

Temps requis pour l'adoption de la preuve écrite et la présentation des points importants de la preuve

Gaz Métro déposera sous peu, au plus tard en début d'audience, des affidavits attestant de la véracité des faits allégués à la preuve écrite déposée au dossier, le tout tel que le permet l'article 29 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*. Ce faisant, Gaz Métro n'envisage pas requérir du temps d'audience pour l'adoption de sa preuve écrite.

Par ailleurs, comme annoncé dans notre lettre du 27 juillet dernier (B-0579), et conformément aux indications précisées par la Régie dans sa lettre du

10 août (A-0116), les sujets suivants (auxquels notre lettre du 27 juillet associait des pièces en particulier) seront abordés par les panels ci-après décrits. Nous vous prions de noter que lorsqu'aucune information n'est inscrite à la colonne « temps requis », il s'agit alors d'un panel pour lequel Gaz Métro n'envisage pas, actuellement, effectuer de présentation ou d'interrogatoire en chef et que les témoins seront disponibles pour répondre aux questions de la Régie ou des intervenants.

| Panels | Sujets | Témoins | Temps requis |
|---------------|--|--|---------------------|
| Panel 1 | Mot d'ouverture | Patrick Cabana Vice-président Approvisionnement gazier et Réglementation | 20 min. |
| Panel 2 | Rémunération des comptes de frais reportés | Pierre Despars Vice-président exécutif Affaires corporatives et chef des finances Dave Rhéaume Directeur Réglementation et tarification | 20 min. |
| Panel 3 | Allègement réglementaire | Isabelle Lemay Chef de service Réglementation Dave Rhéaume | 10 min. |
| Panel 4 | Plan d'approvisionnement gazier 2016-2019 | Marie-Stella Downs Conseillère principale Planification long terme Marc-André Goyette Conseiller principal Prévision de la demande Isabelle Lemay Vincent Regnault Directeur Approvisionnement gazier Wahiba Salhi Conseillère senior Planification long terme | 30 min. |

| | | | |
|---------|---|--|---------|
| Panel 5 | Déplacement à Dawn et fonctionnalisation des coûts d'achat du gaz naturel | <p>Caroline Dallaire Chef de service Tarification</p> <p>Marie-Stella Downs</p> <p>Karl-Éric Lacoste Conseiller principal Marge brute</p> <p>Jean-François Tremblay Directeur adjoint Réglementation et tarification</p> | 40 min. |
| Panel 6 | Développement des ventes | <p>Marc-Antoine Bellavance Chef de service Stratégie marketing</p> <p>Isabelle Gendron Chef de marché Stratégie Marketing</p> <p>Marc-André Goyette</p> <p>Jean-François Tremblay</p> | 10 min. |
| Panel 7 | Affaires non réglementées | <p>Karl-Éric Lacoste</p> <p>Dave Rhéaume</p> <p>Michel Vachon Directeur adjoint Budget et comptabilité réglementaire</p> | 10 min. |
| Panel 8 | Investissements, base de tarification, stratégie de gestion des actifs et fonctionnalisation de l'impôt sur le revenu | <p>Martine Bisailon Chef de service Immobilisations et contrôle des coûts</p> <p>Linda Clermont Chef de service Comptabilité réglementaire</p> <p>Simon Garneau Directeur Ingénierie, gestion des actifs et géomatique</p> <p>Isabelle Lemay</p> | |

| | | | |
|---------|------------------------|--|---------|
| Panel 9 | Efficacité énergétique | Isabelle Lemay Vincent Pouliot Chef de service Marché du carbone et efficacité énergétique Émilie Moorhouse Conseillère senior Marketing réglementaire Philippe Rivard Conseiller principal Efficacité énergétique Bruno Gobeil Consultant principal Dunsky, expertise en énergie | 20 min. |
|---------|------------------------|--|---------|

La liste et la qualification demandée des témoins et experts

Gaz Métro précise qu'elle ne requiert la reconnaissance d'aucun statut de témoin expert.

Gaz Métro est à finaliser les *curriculum vitae* de l'ensemble des témoins ci-haut mentionnés et verra à les déposer au dossier de la Régie dès que disponibles.

Temps prévu pour contre-interroger les témoins des intervenants

À ce stade-ci, Gaz Métro demande à la Régie de réserver une période de 20 minutes pour chacun des contre-interrogatoires des témoins des intervenants.

Quant aux contre-interrogatoires spécifiques à la question de la fonctionnalisation, Gaz Métro demande à la Régie de réserver une période de 20 minutes par intervenant traitant de ce sujet.

Temps prévu pour l'argumentation ainsi que le mode souhaité

Gaz Métro demande à la Régie de réserver une période de 90 minutes pour son argumentation principale. Gaz Métro suggère que l'argumentation soit présentée sous forme orale. Par ailleurs, idéalement, compte tenu du nombre important de sujets abordés dans le cadre des audiences, Gaz Métro souhaiterait disposer minimalement d'un ajournement d'une demi-journée entre la fin de l'administration de la preuve et la présentation de l'argumentation.

Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience

Afin de planifier le calendrier d'audience, Gaz Métro porte à l'attention de la Régie que l'agenda de certains témoins les empêcheront d'être présent lors de certaines journées d'audience en particulier, soit :

- Pierre Despars (panel 2) : 10 et 15 septembre
- Vincent Regnault (panel 4) : 14, 15 et 16 septembre
- Dave Rhéaume (panels 2, 3 et 7) : 14 et 15 septembre
- Vincent Pouliot (panel 9) : avant-midi du 15 septembre

La Régie constatera cependant que ces non-disponibilités se situent toutes, sauf à une exception près, au cours de la seconde semaine d'audience et qu'il est possible, voire probable, que Gaz Métro ait clos sa preuve en chef à ce moment.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos sentiments les meilleurs.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb